



Dettes aux impôts français déménagement en Belgique

Par **kate**, le **23/02/2011** à **19:01**

Bonjour, j'ai une dette de + de 10000 euros aux impôts (loyer impayé dans un logement de mairie) peuvent-ils me suivre en Belgique?? Je n'ai jamais signé de bail... je me suis retrouvée sans emploi avec 2 enfants à charge et choisir entre manger et payer le loyer ma décision a été rapide!! merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **19:04**

Bjr, l'Europe est une réalité déjà pour les amendes routières. Selon les conventions existantes entre la France et la Belgique ils peuvent éventuellement vous poursuivre en Belgique par l'intermédiaire bien sûr de l'administration belge.

Par **kate**, le **23/02/2011** à **19:08**

merci pour votre réponse rapide j'ai proposé de leur payer ma dette 80 euros par mois (je ne peux donner plus!!) il refuse on t'il le droit?

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **20:46**

tout dépend du montant de la dette. nne pas oublier que tant que la dette n'est pas remboursée en totalité les intérêts du capital restant du s'ajoutent à la dette. rndonc si les remboursements sont trop faibles la dette continue d'augmenter. rncomme tout créancier, le trésor public peut exiger le paiement de la totalité de la somme due. rncdt